Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 1 (1970-1971)
Heft: 5

Nachruf: Un ami nous a quittés : Charles Veillon
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

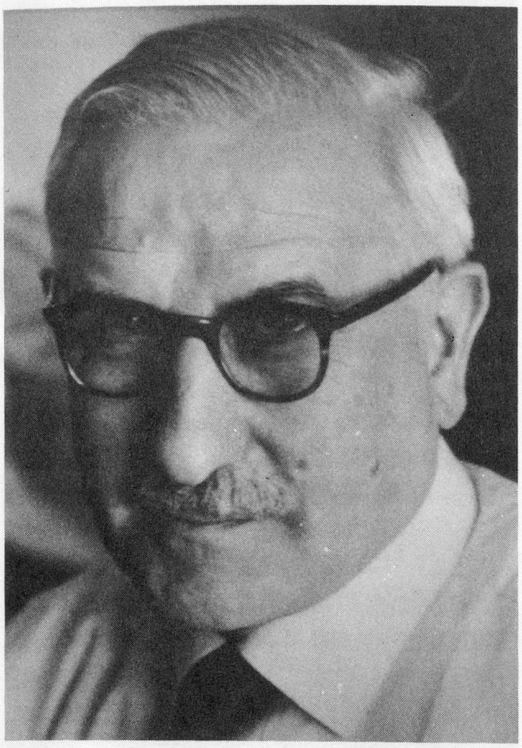

Photo A. S. L.

UN AMI NOUS A QUITTÉS

Charles Veillon

La presse quotidienne a retracé la carrière rayonnante de Charles Veillon, industriel doublé d'un mécène agissant qui déploya dans le monde des lettres, notamment, une activité très en vue, et qui ne refusa jamais son aide aux bonnes causes. Nous ne répéterons pas ici ce que d'autres ont dit.

Pour nous, Charles Veillon fut un ami exceptionnel. Si « Aînés » existe, c'est à lui que nous le devons, et à lui seul. Avec une discrétion, une modestie qui étaient deux des aspects les plus séduisants de sa personnalité, il comprit le sens de nos efforts, le but poursuivi par notre journal. Il nous encouragea, nous permit de démarrer. Cela, il l'a fait spontanément, avec une élégance, une compréhension, un désintéressement admirables.

Charles Veillon fut pour nous un véritable ami.

Nous ne l'oublierons pas.

« Aînés ».

Assurance-maladie, participation aux frais médicaux et pharmaceutiques

Beaucoup de personnes assurées auprès d'une caisse-maladie mutuelle estiment ne pas avoir à supporter de participations sur les notes d'honoraires des médecins et les factures de pharmacies.
La Loi fédérale sur l'Assurance maladie (LAMA) oblige les caisses à prélever le 10 % des frais médicaux et pharmaceutiques.

La participation n'est pas exigée :

a. En cas de séjour dans un établissement hospitalier.
b. En cas de tuberculose.
c. En cas de cure balnéaire.

Par contre, pour certains assurés (actions en faveur des personnes âgées de plus de 60 ans) la participation sera de 50 % pour les spécialités pharmaceutiques limitées dans la liste officielle, ainsi ainsi que pour les spécialités médicamenteuses non contenues dans cette liste. Il s'agit de médicaments qui ne sont pas à la charge obligatoire des caisses-maladie. Les assurés bénéficiant d'un subside LEAM pour le paiement partiel ou total de leur cotisation NE SONT PAS EXONÉRÉS DE LA PARTICIPATION. Nous traiterons prochainement la question de la franchise légale.